

Réunion délégués du personnel DT mp Sud-Ouest du 21 janvier 2009

Questions CFDT

1) FT avait prévu l'attribution d'actions gratuites au personnel, si les résultats du plan Next étaient bons. Pouvez vous nous dire si cette attribution aura lieu et à quelle date?

Ces actions ont été attribués en mai 2007 sous conditions de performance et de présence dans l'entreprise en 2009 (des exceptions à cette seconde condition existent), à savoir tenir l'objectif de free cash flow en 2007 et 2008. Il faudra donc attendre la publication de nos résultats pour savoir si cet objectif est tenu en 2008. Si tel est le cas, les titres seront mis à disposition des salariés. Pour mémoire, ces titres ne pourront être cédés avant 2011.

2) Suite à un décret intervenu le 30 décembre 2008, les agents de la Fonction Publique d'Etat peuvent opter avant le 31 mars 2009 pour l'indemnisation des jours inscrits sur leur compte épargne temps au 31 décembre 2007, dans la limite de la moitié de ces jours. Qu'en est-il à France Télécom?

L'étude du décret est en cours.

Rappel position FT sur JTL

3) Est il prévu d'équiper les voitures en pool de FT de pneus neige ou de chaînes?

La dotation de ce type d'équipement se fait en fonction des besoins pour répondre à une utilisation fréquente. Ce qui est le cas dans des zones montagneuses.

Point à traiter en CHSCT si besoin

4) Lors d'un déplacement professionnel à la journée, si un salarié de FT ne peut pas rentrer à son domicile en raison d'intempéries imprévues (neige, verglas...) les frais d'hébergement à l'hôtel seront ils pris en charge

Il s'agit de situations exceptionnelles pour lesquelles il n'est pas souhaitable de décider d'une règle a priori. Dans ce type de situation, le salarié informe son manager et les dispositions à prendre sont définies à ce moment

Questions CFE-CGC

1) aide au transport :

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009 prévoit une aide directe de l'employeur à la prise en charge des frais de transport domicile-lieu de travail (50% de l'abonnement).

Sur Bordeaux, cette prise en charge sera-t-elle calculée sur le tarif groupe négocié avec la CONNEX ?

Le décret est paru très récemment et les modalités de mise en œuvre au sein de France Telecom sont en cours d'étude.

Il est à noter que d'ores et déjà les salariés bénéficient d'une prise en charge de 50% sur le prix public des transports en commun de Bordeaux

2) Augmentation individuelle :

L'accord sur les moyens des organisations syndicales et l'exercice du droit syndical prévoit dans l'article 6.1 (évolution salariale) « que les personnes en activité syndicale à temps plein ont droit à une évolution de la rémunération basée sur la moyenne perçue par les salariés de même niveau du service concerné.

En cas de difficulté d'appréciation du fait de la double mission, il sera considéré qu'elles doivent bénéficier de la moyenne des augmentations individuelles des salariés de même niveau de leur service de rattachement ».

La mesure s'applique-t-elle à un salarié en activité syndicale à temps plein depuis le mois d'avril 2008, et pour lequel une notification d'augmentation individuelle avait été notifiée en mai 2008, probablement sur la base de son activité antérieure ? La question posée à son manager depuis novembre 2008 n'a pas reçu de réponse.

L'augmentation individuelle décidée et notifiée en 2008 s'appuie sur les éléments d'évaluation relatifs à l'année 2007. De ce fait, l'article 6.1 ne pourrait s'appliquer qu'à compter de la revue annuelle des salaires fixes 2009 basée sur les éléments d'évaluation 2008.